VILLE DU LOCLE

LES BRENETS SAUT DU DOUBS

CHANCELLERIE

Courriel aux président(e)s et chefs de groupes des Partis (pas d'envoi postal séparé):
- PLR : Corinne Schaffner (schaffner.c@bluewin.ch) / Gaëtan Dubois (gaetan.dubois@hispeed.ch)
- POP : Cyprien Baba (cyprienbaba@gmail.com) / Jean-Marie Rotzer (jean-marie@rotzer.org)
- Les Verts : Philippe Rouault (vauladray@hotmail.com) / Romain Vermot (vermot.ro@gmail.com)
- PS : Michael Othenin-Girard (michael.othenin-girard@psmne.ch) / Stéphane Reichen (sreichen@devana.com)
- UDC : Jennifer Angehrn (graf.jennifer04@gmail.com)
- PVL : Pascal Kaufmann (p-j.kaufmann@bluewin.ch)
- Le Centre : Jonathan Marty (info@ne.le-centre.ch)
- SolidaritéS : (ne@solidarites.ch)
- PEV : Daniel Pfaff (info@pev-ne.ch)
- UDF : Raymond Morel (info@udf-suisse.ch)

N/réf. PM/af
chancellerie.lelocle@ne.ch
☏ 032 933 84 10

Le Locle, le 26 janvier 2024

Elections communales – 21 avril 2024 – Informations complémentaires

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Messieurs les Chefs de groupe,

Comme stipulé dans notre lettre du 22 décembre dernier, nous nous permettons de reprendre contact avec vous pour vous communiquer des informations complémentaires au sujet des élections communales du **21 avril 2024**.

Vous trouverez, en annexe, les **nouvelles listes informatiques** qui ont été élaborées par le Canton ainsi que leur manuel d'utilisation.

Pour rappel, ces nouvelles listes informatiques munies des noms des candidats et dûment remplies par vos soins devront être envoyées à la chancellerie communale du Locle, à l'adresse suivante : chancellerie.lelocle@ne.ch, au plus tard le **lundi 26 février 2024, à midi,** tant pour le Conseil communal que pour le Conseil général. Un représentant de chaque parti devra par ailleurs amener une version papier de ces listes, signée, dans les mêmes délais, à la chancellerie. Ce dernier sera chargé de **valider, sur place**, le bon à tirer du bulletin de vote qui lui sera présenté.

Pour être **éligible**, un candidat doit avoir obtenu sa majorité au plus tard le jour de l'élection et être domicilié sur le territoire communal, au moment du dépôt des listes, soit le 26 février à midi.

Chaque liste de candidat devra être signée par au moins trois électeurs domiciliés dans la commune et qui ne sont pas candidats. Elle devra également contenir les coordonnées d'un mandataire et d'un suppléant qui seront les répondants officiels vis-à-vis de l'Autorité communale et qui peuvent être également signataires de la liste.

Il sera possible de retirer sa candidature en adressant une déclaration écrite à destination de la chancellerie communale **au plus tard jusqu'au 4 mars 2024, à midi**.

Une candidature de remplacement peut être présentée **jusqu'au mercredi 6 mars 2024, à midi.** La proposition doit être accompagnée d'une déclaration écrite adressée à la chancellerie communale.

Les numéros de listes seront déterminés selon l'ordre défini lors des dernières élections communales et complétés selon l'ordre d'arrivée des nouvelles listes.

Il est demandé à chaque parti qui déposera une liste, de mettre à disposition 4 personnes (en mentionnant parmi celles-ci, laquelle il souhaite désigner comme représentante de son parti dans la commission électorale) dont les coordonnées devront être transmises par courriel **jusqu'au 4 mars 2024** (nouvelle date), à l'adresse suivante : chancellerie.lelocle@ne.ch. Nous vous rappelons que les personnes mises à disposition ne doivent pas être candidats.

Pour les partis intéressés, nous rappelons qu'il est possible de faire la demande auprès du contrôle des habitants, d'une liste d'adresses des nouveaux électeurs communaux basée sur un critère de date de naissance.

Si deux partis souhaitent créer une liste commune, il est possible de mentionner le nom du parti de chaque candidat entre parenthèses, après l'information concernant la profession.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le chancelier,

P. Martinelli

Annexes : Listes PDF et manuel d'utilisation
Copie à : Roger Baumgartner, voyer-chef
Pascal Schaffter, coordinateur de la sécurité publique
Pascal Vurlod, préposé au contrôle des habitants
Alain Faessler, vice-chancelier

Avenue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 656
CH-2400 Le Locle
www.lelocle.ch